EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

29/09/2026

N° 2026 / 346

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « IMED JEUNESSE ESPOIR » pour la saison 2026/2027

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/022 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de mise à disposition d'installation sportive municipale pour un créneau hebdomadaire par l'association « IMED JEUNESSE ESPOIR », sise au 8 allée de Provence à Eaubonne (95), représentée par son Président Monsieur Imed SADEQUI ;

Décide

- **ARTICLE 1** : De signer une convention avec l'association « IMED JEUNESSE ESPOIR » pour déterminer les modalités d'occupation des équipements sportifs municipaux, notamment le gymnase du Complexe Sportif Paul BERT (hors vacances scolaires) ;
- **ARTICLE 2** : Cette mise à disposition gracieuse est conclue pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Eaubonne, le 29 SEP. 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 29/09/2026
Publiée le : 29/09/2026
Exécutoire le : 29/09/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Lylian SENECHAL DGS	**Arnaud AGNONA** DAGAJ
Karima BENTOUT DGA Ressources	**Valérie POULIQUEN** Chef Service Secrétariat Général

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260929-DEC2026-346-AU
Date de réception préfecture : 29/09/2026